

MISE À JOUR SUR LA COVID-19



Message de l'ADC à toutes les parties prenantes

Ci-dessous figure un portrait des efforts de l'Association dentaire canadienne (ADC) en réaction à la pandémie pour la semaine se terminant le 2 octobre 2020.

Points saillants de la semaine : Le point sur la COVID-19

Le chef de l'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19, le Dr Aaron Burry, directeur adjoint aux affaires professionnelles, trace un portrait par vidéo de la pandémie au Canada et dans d'autres régions du monde. Cliquez sur le bouton ci-dessous pour l'écouter.



Durée de la vidéo : 14 minutes. Date d'enregistrement : 30 septembre 2020
[en anglais]

Points saillants de la vidéo :

Résurgence au Canada :

- L'évolution de la situation entourant la COVID-19 au Canada dans les deux dernières semaines est inquiétante. Le pays connaît une remontée du nombre de cas de COVID-19 qui est attribuable à un changement des comportements humains et non pas à une caractéristique du virus.
- Le fait de ne pas toujours respecter les règles de distanciation, de ne pas porter de masque lors de rassemblement et de ne pas s'isoler après un déplacement dans d'autres collectivités sont autant de facteurs qui alimentent la hausse des cas.
- La pandémie de COVID-19 demeure très instable. Si les comportements ne changent pas, le nombre de cas continuera de croître.

À l'aube d'un reconfinement :

- Les régions chaudes actuelles doivent imposer des mesures de confinement ciblé, qui visent surtout les lieux de grande socialisation (comme les restaurants, les bars et autres lieux de rassemblement) et agir pour éviter la propagation de l'infection.

Le secteur dentaire doit continuer de prendre la situation au sérieux et de faire preuve de vigilance :

- Le secteur dentaire a montré que les cabinets peuvent prodiguer des soins en toute sûreté et que les pratiques de prévention des infections sont efficaces, ce qui constitue une bonne nouvelle et permet d'offrir des soins buccodentaires en période de pandémie.
- Les dentistes et les équipes dentaires sont des experts de la prévention des infections et ont toujours suivi des protocoles rigoureux pour protéger les patients et le personnel. Avec l'ajout de lignes directrices liées à la COVID-19, les dentistes font tout en leur pouvoir pour mettre en place des mesures de protection supplémentaires afin de créer un milieu sûr pour leurs patients et l'équipe dentaire.
- Bien qu'il n'y ait eu aucune infection entre patients et fournisseurs de soins en milieu dentaire au Canada, il convient de rappeler aux cabinets l'importance de garder ses distances, tant dans les salles de traitement qu'à l'extérieur, de maintenir les protocoles de dépistage et de continuer de prendre la pandémie au sérieux.

Le point sur les tests :

- Des tests instantanés commencent à être homologués et mis en vente au Canada. Ces tests sont principalement destinés aux milieux où une éclosion est susceptible de se produire et où tout le monde devra subir un test de dépistage, tels que dans les centres de soins de longue durée.
- Ces tests donnent généralement un taux élevé de résultats faussement positifs, mais dans les centres de soins de longue durée il est important d'avoir un outil pour contenir la propagation. Veuillez vous reporter à la vidéo pour tout savoir.

Leçons à tirer au sujet des tests pour le secteur dentaire

Un bassin croissant de recherches montre qu'un test de dépistage donnera un résultat positif seulement deux à cinq jours après l'exposition au virus, ce qui signifie qu'une personne peut entrer dans le stade infectieux peu de temps après avoir été déclarée négative ou entre deux tests.

Cela accentue l'importance des précautions et des protocoles en place dans les cabinets dentaires et met en évidence la faiblesse de dépendre uniquement des tests de dépistage pour indiquer la présence du virus ou en prévenir la propagation. Il est impératif de continuer à suivre les règles de Santé publique suivantes :

- garder ses distances;
- limiter le nombre de personnes que vous côtoyez;
- éviter les lieux fermés où se trouvent de nombreuses personnes;
- porter un masque.

Dernières nouvelles des initiatives de défense des intérêts de la profession

Mise à jour! Programmes et initiatives du gouvernement fédéral : Depuis la reprise des travaux au Parlement la semaine dernière, plusieurs changements portant sur les programmes d'aide fédéraux ont été annoncés ou adoptés.

- **Prestation canadienne d'urgence (PCU) :** Ce programme a pris fin le 26 septembre 2020. Les personnes qui sont admissibles et qui cherchent une aide financière parce qu'elles ont perdu leur emploi à cause de la COVID-19 peuvent faire une demande d'assurance emploi et recevoir 500 \$ par semaine, soit l'équivalent de la PCU.
- La nouvelle **Prestation canadienne de la relance économique** a été lancée pour fournir une aide financière aux travailleurs qui sont autonomes ou qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance emploi et qui ont besoin d'une aide

financière et qui sont disponibles et cherchent activement du travail (important). Ce programme comprend la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique, qui s'adresse aux personnes malades ou devant s'isoler, et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants, qui s'adresse aux personnes incapables de travailler parce qu'elles doivent s'occuper d'un enfant ou d'une personne à charge. La législation afférente à ce programme a été adoptée par la Chambre des communes cette semaine, et suit rapidement son cours au Sénat.

Le texte de la législation édictée stipule qu'une personne qui a « refusé de recommencer à exercer son emploi lorsqu'il était raisonnable de le faire » ou qui a « refusé une offre raisonnable d'emploi ou de travail à son compte » n'est pas admissible à ce nouveau programme.

- **Subvention salariale d'urgence du Canada** : Il a été annoncé dans le discours du Trône que la subvention salariale fédérale sera prolongée jusqu'en septembre 2021 conformément à de nouvelles règles dévoilées en juillet 2020 qui font que davantage d'entreprises sont admissibles à cette aide.
- **Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)** : Il a été annoncé dans le discours du Trône que des changements seront apportés au CUEC en vue notamment d'aider les entreprises à payer leurs « frais fixes ». La rumeur veut que ces changements comprennent une aide pour le loyer qui était précédemment offerte par le programme d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial. Il semblerait aussi que les entreprises utilisant un compte bancaire personnel comme principal compte d'affaires deviendraient admissibles au CUEC. L'ADC a demandé que le montant offert par le CUEC soit doublé pour atteindre 80 000 \$, dont la moitié serait sous forme de prêt-subvention.
- **Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)** : L'AUCLC a pris fin cette semaine, mais le gouvernement a promis de le remplacer. Aucune annonce n'a été faite quant au fonctionnement ou à la mise en œuvre d'un programme de suivi. L'ADC a fait savoir qu'il fallait un programme traitant directement avec les locataires et ne nécessitant pas l'engagement du propriétaire.

Intermédiaire pour la diffusion des connaissances et de l'information

[CDA Oasis](#) est le principal outil de communication qu'utilise l'ADC pour transmettre des renseignements urgents au secteur dentaire au sujet de la pandémie de COVID-19.

Le bulletin de CDA Oasis de cette semaine a compilé « [des nouvelles dignes d'intérêt](#) » liées à la COVID-19.

Rappel! Le numéro 5 de *L'essentiel de l'ADC* est [en ligne](#).



Santé mentale et bien-être

La pandémie de COVID-19 continue de peser lourdement sur les personnes et les familles des quatre coins du Canada. Pour cette raison, il est plus important que jamais de veiller à sa santé mentale et à son bien-être général.

Pour profiter d'un soutien en matière de santé mentale et de bien-être, adressez-vous au Programme d'aide aux membres en passant par les médias sociaux, le centre d'assistance ou le site Web du CDSPI. Il est aussi possible de joindre ce programme de soutien pour la santé mentale et le bien-être au **1-844-578-4040** ou à partir du site www.travailsantevie.com.



Ce service offre gratuitement des services de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les dentistes, leur personnel et leur famille.

Centre d'assistance de l'ADC

Le centre d'assistance de l'ADC aide les dentistes et le personnel dentaire à s'y retrouver dans les programmes d'aide du gouvernement fédéral et à y accéder.

Si vous avez besoin d'aide, appelez le centre d'assistance de l'ADC au **1-866-232-0385**, du lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 20 h, heure avancée de l'Est.



L'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19 travaille sans relâche sur plusieurs plans pour aider à atténuer les contrechocs de la COVID-19 sur la profession dentaire. L'ADC s'affaire à aborder les questions scientifiques, cliniques, économiques et commerciales ayant une incidence sur l'exercice de la médecine dentaire, ce qui comprend le déploiement d'efforts pour veiller à la santé mentale et au bien-être des dentistes, de leur famille et du personnel dentaire durant cette période difficile. L'ADC fera régulièrement le point quand il y aura du nouveau.



Association dentaire canadienne
1815, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 3Y6
Téléphone : 1-800-267-6354
Adresse électronique : reception@cda-adc.ca
www.cda-adc.ca/fr



CANADIAN
DENTAL
ASSOCIATION

ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE

Le présent document, ainsi que tout fichier lié qui y est associé, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire. Il peut contenir des données protégées et/ou confidentielles. Il est strictement interdit de copier, de diffuser ou de distribuer ce message ou son contenu. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez l'effacer de votre système et répondre à ce message afin que nous puissions veiller à ce qu'à l'avenir, cette erreur ne se reproduise pas. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, il vous est aussi strictement interdit de copier ou de distribuer ce message ou son contenu.